



2024-2025

# Guide du citoyen

**sta** Municipalité  
de Saint-Anselme

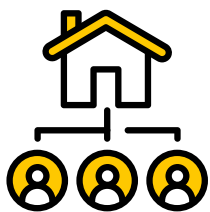
**vous souhaite la bienvenue !**



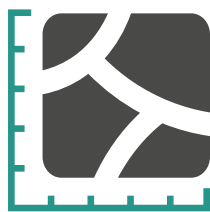
*Vivre l'authenticité, cultiver, innover*



## *D'abord et avant tout*



Un peu plus de 4 510  
citoyens et citoyennes



75,04 km<sup>2</sup>  
de superficie totale



À moins de 50 km de distance  
de la ville de Québec



### **Saint-Anselme sur votre cellulaire**

Le code QR est un type de code-barres en deux dimensions constitué de modules disposés dans un fond carré.

QR veut dire en anglais Quick Response, car le contenu du code peut être décodé rapidement.

Destiné à être lu par un cellulaire ou un téléphone intelligent, il permet ainsi de déclencher facilement des actions comme un navigateur vers le site internet de la Municipalité.

### **Photos**

Municipalité de Saint-Anselme

### **Conception**

Mme Marilyn Cliche  
Municipalité de Saint-Anselme

# *Sommaire*

Mot de bienvenue.....	3
Coordonnées.....	4
Armoiries .....	5
Conseil municipal .....	6
Urbanisme.....	7
Loisirs et vie communautaire .....	8
Cycloroute de Bellechasse .....	9
Bibliothèque et Le Tour des Ponts .....	10
Service de sécurité incendie .....	11
Quoi faire avant un sinistre.....	12
Quoi faire après un sinistre.....	13
CITAM et réglementation express.....	14
Travaux publics et compteurs d'eau .....	15
Taxes municipales .....	16
Matières résiduelles .....	17
Écocentre et compostage .....	18
Calendrier des collectes 2024 .....	19
Ressourcerie Bellechasse et mon chien vaut plus qu'une médaille .....	20
Coordonnées à retenir .....	21
Carte de la Municipalité de Saint-Anselme .....	22

# Mot de bienvenue

Au cœur de Chaudière-Appalaches, située dans la MRC de Bellechasse, traversée par la rivière Etchemin, la municipalité de Saint-Anselme vous souhaite la bienvenue!

C'est avec plaisir que nous vous invitons à parcourir notre guide du citoyen, afin de découvrir les attraits et les services qui font de notre belle municipalité un milieu de vie des plus agréables.

Fière de son développement tant au niveau résidentiel, commercial et industriel, la Municipalité connaît un élan de croissance important depuis plusieurs années. Provenant des quatre coins de la province, et même au-delà des frontières, les gens choisissent Saint-Anselme pour s'y établir, ce qui contribue à être une municipalité dynamique.

Son développement économique est plus que prospère grâce à la fibre entrepreneuriale de sa communauté d'affaires. Bon nombre d'entreprises, par leurs investissements, mais également par leur dynamisme, contribuent à l'essor démographique de la municipalité par la création et le maintien d'emplois permanents. La vocation agricole est dominante, mais plusieurs industries se sont taillées une place de choix marquant la volonté de Saint-Anselme d'aller, d'un pas déterminé, vers l'avenir.

Ce guide vous aidera à mieux connaître votre Municipalité et ses différents services. Après avoir parcouru notre Guide, nul doute que vous aurez le goût de profiter de notre pittoresque village et de nos rangs sinueux, si bucoliques.



Yves Turgeon, maire de Saint-Anselme



# Municipalité de Saint-Anselme

## LE PERSONNEL DU BUREAU MUNICIPAL 418-885-4977

Mme Stéphanie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière poste 224  
 Mme Nathalie Beaudoin, responsable des Services administratifs ( comptabilité ) poste 223  
 Mme Josée Blais, technicienne en administration ( comptes payables ) poste 229  
 Mme Diane Casault, technicienne en taxation et en perception poste 222  
 Mme Valérie Gilbert, adjointe de direction poste 226  
 Mme Karen Gagnon, chargée de projet poste 227  
 Mme Rébecca Lacasse, adjointe administrative ( accueil ) poste 221

## SERVICE DE L'URBANISME 418-885-4977

Mme France Lecompte, inspectrice en bâtiment et en environnement poste 225  
 et responsable du bulletin municipal d'informations, *Le Tour des Ponts*

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS 418-885-4977 / URGENCE 418-885-9462

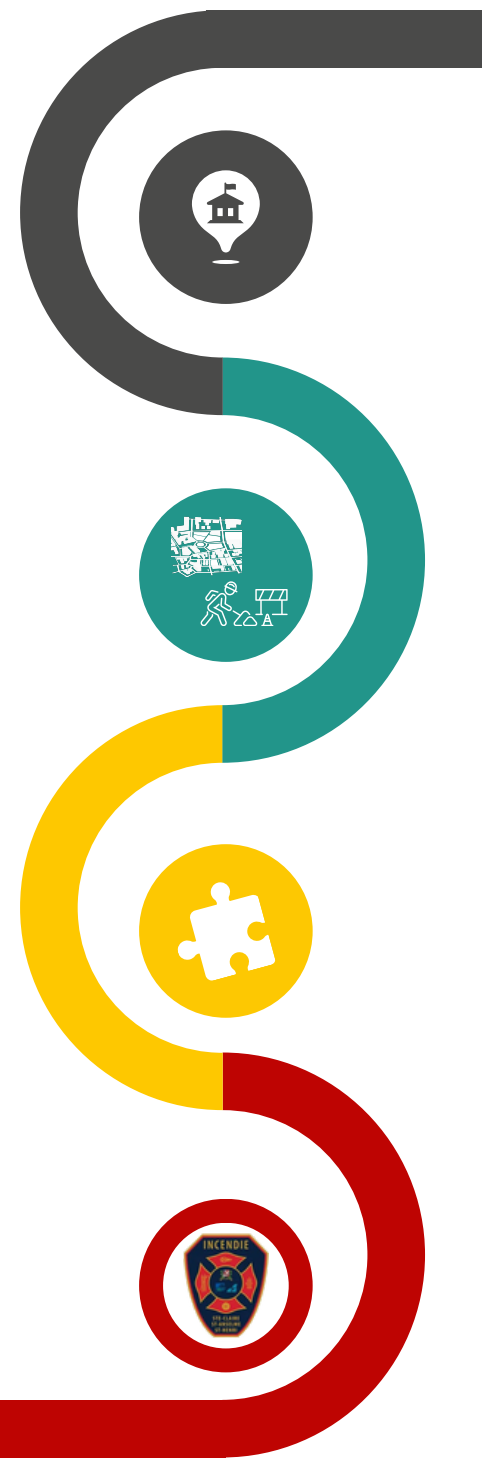
M. Francis Guay, responsable du Service des travaux publics poste 221  
 M. Steeve Blouin, préposé aux travaux publics poste 221  
 M. Rémi L'Heureux-Blouin, préposé aux travaux publics poste 221  
 M. Alfred Roy, préposé à l'Écocentre poste 221  
 M. Marcel Morin, préposé à l'Écocentre poste 221

## SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

M. Pascal Gonthier, responsable du Service des loisirs  
 et de la vie communautaire 418-885-9190  
 Mme Andrée Anne Audet, technicienne en loisirs 418-885-9360  
 M. Guylain Chamberland, préposé aux loisirs 418-885-9190  
 M. Anthony Gicquel, préposé aux loisirs 418-885-9190

## SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINTE-CLAIRE, SAINT-ANSELME, SAINT-HENRI 418-885-4977

M. Bruno Caron, directeur du Service de sécurité incendie poste 228



# Vivre l'authenticité, cultiver, innover



Site internet  
[www.st-anselme.ca](http://www.st-anselme.ca)



Facebook  
[www.facebook.com/stanselme19062](https://www.facebook.com/stanselme19062)



Téléphone  
418-885-4977  
Télécopie  
418-885-9834



Courriel  
[municipalite@st-anselme.ca](mailto:municipalite@st-anselme.ca)

Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

Veillez noter que le présent guide est à titre informatif seulement. En cas de divergence avec les documents officiels de la Municipalité, ces derniers auront préséance.



## Armoiries



## Symbolique

Croissants de lune symbolise la progression de la municipalité

Clochers de l'église symbolisent la religion catholique

Gerbe de blé pour l'agriculture

Usine pour l'industrie

Livre pour l'éducation

Maillons de la chaîne pour le mouvement coopératif

Fleur de lis pour la Municipalité de la province de Québec

Feuilles d'érable pour l'emblème du Canada

Le sabre pour la défense de la religion

Plume d'écrivain pour honorer les personnes qui ont fait connaître Saint-Anselme

Feuilles de laurier pour la réussite

Devise Travail & Honnêteté

**sta** Municipalité  
de Saint-Anselme

## *Une nouvelle image de marque pour Saint-Anselme !*

En 2023, Saint-Anselme, municipalité en pleine effervescence, s'est dotée d'un nouveau logotype dans l'air du temps. Bien que ses armoiries emblématiques demeurent présentes comme témoins de l'histoire, la Municipalité désirait moderniser son image afin de refléter plus adéquatement sa vitalité et son dynamisme.

Avec l'arrivée de plusieurs nouvelles familles et la croissance de sa population, Saint-Anselme était portée par le désir d'une nouvelle image identitaire moderne et épurée.

## *Symbolique*

Ainsi, le choix des couleurs s'est arrêté sur le Gris qui représente l'industrie, les commerces et le domaine de l'entrepreneuriat. On y retrouve également du Jaune qui symbolise le dynamisme et la vitalité du territoire et finalement, le Vert qui lui, rappelle le passé, le présent et le futur de l'agriculture sur le territoire ANSELMOIS, ainsi que l'environnement qui nous entoure.

Affichons fièrement nos couleurs.

*Vivre l'authenticité, cultiver, innover*



Jean-François Carlier Conseiller poste # 1	Simon Roy Conseiller poste # 3 Maire suppléant	Denise Couture Conseillère poste # 2	Stéphanie Bélanger Directrice générale Greffière-éducatrice	Yves Turgeon Maire	Jérôme Roy Conseiller poste # 5	Alain Carlier Conseiller poste # 6	Gaëtan Turgeon Conseiller poste # 4
--	---	--	---	-----------------------	---------------------------------------	--	---

134, rue Principale  
Saint-Anselme (Qc) G0R 2N0

près de l'intersection du chemin Sainte-Anne et de la rue Principale, non loin de l'église

## CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous invitons à assister aux séances publiques de votre Conseil municipal. Elles se déroulent généralement le premier mardi du mois, à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil municipal, située au 134, rue Principale.

La salle du Conseil se trouve au sous-sol du bureau municipal et vous devrez emprunter la porte située à l'arrière du bâtiment pour y accéder. Le calendrier complet est disponible sur notre site internet.

En assistant aux séances du Conseil, vous serez au courant de l'actualité municipale et pourrez communiquer avec les membres de votre Conseil lors des 2 périodes de questions.

AU SERVICE  
des citoyens

Le Conseil veille à la qualité de vie de sa communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyennes et citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du Conseil, sous forme de règlement ou de résolution.

Les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont publiés sur le site internet de la Municipalité sous toutes réserves et peuvent être modifiés avant leur approbation :

[www.st-anselme.ca/la-municipalite/conseil-municipal-2/proces-verbaux/](http://www.st-anselme.ca/la-municipalite/conseil-municipal-2/proces-verbaux/)

Si le procès-verbal d'une séance n'est pas accessible en ligne, vous pouvez demander de consulter le registre des procès-verbaux en vous présentant directement au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

## et son Conseil

### Rôle du Conseil municipal

Le Conseil municipal est une assemblée délibérante où les élus déterminent les orientations et les priorités de la Municipalité en prenant des décisions sous forme de règlements ou de résolutions dans les champs de compétence de la Municipalité.

### Rôle du maire

Le maire est le chef exécutif de l'administration. Il possède des pouvoirs de direction, de contrôle, de coordination et de planification qui lui permettent d'exercer un leadership sur les orientations de la Municipalité. Il est investi d'une autorité considérable et il doit veiller au bon fonctionnement de la municipalité.

### Rôle du conseiller

À l'image de leurs collègues de l'Assemblée nationale ou de la Chambre des communes, ils doivent représenter leurs commettants. Le rôle du conseiller est avant tout de représenter les citoyens de la municipalité et d'influencer les décisions du Conseil. Ils ont l'obligation d'assister aux séances du Conseil.



Porte arrière



Chute à documents



Courriel  
[municipalite@st-anselme.ca](mailto:municipalite@st-anselme.ca)



Téléphone  
418-885-4977  
Télécopie  
418-885-9834



Facebook  
[www.facebook.com/stanselme19062](https://www.facebook.com/stanselme19062)



Site internet  
[www.st-anselme.ca](http://www.st-anselme.ca)

Heures régulières  
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12h et de 13 h à 16 h 30  
le vendredi le bureau ferme à 16 h

Horaire d'été  
de la fête de la Reine jusqu'au vendredi précédant la  
fête du Travail :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

# CONSEIL MUNICIPAL

## Fonctions du maire

- Exerce le droit de surveillance, d'investigation et de contrôle sur tous les départements et les employés de la Municipalité;
- Voit à ce que les revenus de la Municipalité soient perçus et dépensés suivant la loi;
- Voit à l'orientation et à l'avenir de la Municipalité;
- Préside les assemblées du Conseil;
- Peut d'office, être présent à toutes les commissions;
- Possède un droit de veto suspensif limité sur les décisions du Conseil;
- Exerce un pouvoir exécutif. Il veille à l'application des lois et des règlements;
- Voit à l'exécution des décisions du Conseil;
- Est porte-parole de la Municipalité et élu représentatif de l'ensemble des citoyens;
- Représente la Municipalité au Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC).

## Fonctions du conseiller

- Représente l'ensemble des citoyens;
- Est un décideur législatif et administratif puisqu'il participe à la prise de décisions du Conseil;
- Peut être responsable d'un ou de plusieurs comités consultatifs. À ce titre, il participe à l'élaboration de recommandations sur les politiques du Conseil;
- Étudie, questionne et approuve le budget;
- Participe à la supervision des dépenses tout au long de l'exercice financier;
- Peut être appelé à devenir maire suppléant.

AU SERVICE  
*des citoyens*

# URBANISME



L'urbanisme et l'aménagement du territoire dans une municipalité sont des concepts encadrés par la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) qui donnent aux municipalités locales et aux MRC des outils de planification et de réglementation qui visent la qualité générale du cadre de vie.

Le zonage, le lotissement, la construction, les permis et certificats, le plan d'implantation et d'intégration d'architectures (P.I.I.A.), les usages conditionnels sont tous des objets de règlements distincts dont dispose la Municipalité pour assurer un développement harmonieux de son territoire.

En plus de ces outils indispensables, le Conseil municipal s'est doté d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ayant pour mandat de lui fournir des recommandations sur des sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.

De plus, ce comité doit se prononcer et faire des recommandations au Conseil municipal sur les demandes de dérogations mineures qui permettent de délivrer le permis demandé malgré le non-respect intégral des dispositions réglementaires. Pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation, il s'agit la plupart du temps de constructions qui ne correspondent pas aux distances prescrites par rapport à la rue ou aux autres lignes de lot.

Le CCU est composé de citoyens et de membres du Conseil municipal qui siègent selon les demandes d'intervention reçues à la Municipalité.

**Tous travaux de construction, de réparation, d'agrandissement, de démolition de bâtiment, etc., nécessitent obligatoirement un permis municipal émis par l'inspecteur en bâtiment, tant pour le secteur urbain que pour le secteur rural.**

Pour joindre madame France Lecompte, responsable du Service de l'urbanisme, composez le 418-885-4977, poste 225 durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Vous pouvez également consulter le site internet de la Municipalité pour prendre connaissance des principaux règlements en vigueur.

Il est également possible de remplir le formulaire de demande de permis en ligne à partir du site internet municipal. Une section de page vous présente les informations relatives à l'émission des permis en plus de vous offrir un complément d'information sur les dispositions et les normes en vigueur.

# Loisirs et vie communautaire

La coordination est assurée par :

**M. Pascal Gonthier**  
Responsable du Service des loisirs  
et de la vie communautaire  
[direction.loisirs@st-anselme.ca](mailto:direction.loisirs@st-anselme.ca)  
(418) 885-9190

**Mme Andrée Anne Audet**  
Technicienne en loisirs  
[loisirs@st-anselme.ca](mailto:loisirs@st-anselme.ca)  
(418) 885-9360

## Heures d'ouverture

Lundi.....	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Mardi.....	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Mercredi.....	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Jeudi.....	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi.....	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 00

\*Heures d'ouverture de la fête de la Reine jusqu'au vendredi précédant la fête du Travail :  
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

## Gym urbain



Instigateur dans Bellechasse! Parc d'entraînement urbain.

Ce projet a pour but de favoriser l'activité physique des aînés et de l'ensemble de la population. C'est une façon saine, efficace et amusante de faire de l'exercice en profitant du beau temps tout en socialisant avec les gens. Ces équipements sont installés en permanence et disponibles du mois d'avril au mois de novembre de chaque année.

Situé en face de l'école primaire, en bordure de la piste cyclable, ce projet comprend 6 stations comportant plus de 120 exercices constitués de 3 niveaux de difficulté. Il est à noter que les appareils sont conçus pour les personnes de 13 ans et plus seulement.

Chaque station est accompagnée d'un panneau explicatif facile à comprendre et à consulter.

Bon entraînement!



Le bureau du Service des loisirs et de la vie communautaire est situé au 39, rue des Marianistes, derrière l'école secondaire de Saint-Anselme, à l'intérieur du Centre sportif Bellechasse-Dorchester (aréna).



## Loisirs d'hiver

### Sentier glacé

En saison hivernale, les amateurs de sport de glace sont comblés grâce à l'aménagement d'un sentier pour le patinage dans le Bois des frères Marianistes.

Situé derrière l'aréna, le sentier glacé est ouvert à tous et cette activité est gratuite. Du mois de décembre au mois de mars, lorsque la température est clémente, petits et grands peuvent profiter de ce site enchanteur pour patiner entre 8 h 30 et 16 h.

### Patinoire extérieure

Les amateurs de hockey ne sont pas en reste avec l'aménagement d'une patinoire extérieure non loin de l'aréna. Du mois de décembre au mois de mars, également lorsque la température le permet, petits et grands peuvent pratiquer le hockey gratuitement entre 12 h et 22 h 30.

### Information générale

Nous vous invitons à consulter la section Loisirs et culture du site internet, toute la programmation ainsi que les activités offertes y sont présentées.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec monsieur Pascal Gonthier, responsable du Service des loisirs et de la vie communautaire, au 418-885-9190 durant les heures d'ouverture ou abonnez-vous à la page Facebook :

[www.facebook.com/servicesdesloisirssaintanselme](https://www.facebook.com/servicesdesloisirssaintanselme).

# Cycloroute de Bellechasse

Source : [www.cycloroutedebellechasse.com](http://www.cycloroutedebellechasse.com)

Sur les assises de deux anciens réseaux de chemin de fer, la Cycloroute de Bellechasse occupe le tracé des deux anciens chemins de fer exploités par les compagnies Québec Central et Canadien National. Par devoir de mémoire et au bénéfice de ses utilisateurs, la MRC de Bellechasse a voulu souligner l'ancrage historique de la Cycloroute, en misant sur l'extraordinaire odyssee de la construction et de l'exploitation de ces deux chemins de fer qui, pendant plusieurs décennies, ont créé des emplois et favorisé le développement agricole, forestier et social d'une dizaine de villages et de paroisses rurales.

Vous trouverez, le long du parcours de près de 74 km, entre Saint-Henri et Armagh, quelque 35 panneaux faisant écho à l'histoire fantastique des deux chemins de fer qui ont sorti le sud de Bellechasse de son isolement : sa construction, ses gares, ses villages, ses infrastructures, son exploitation, jusqu'à sa transformation en piste cyclable en 2008.

La fermeture d'une partie de la voie ferroviaire Monk, puis l'abandon de l'exploitation du secteur Sainte-Claire/Pelletier Station en 1987 ont incité le ministère des Transports à acquérir les emprises désaffectées pour conserver leur intégrité.

En 2008, la MRC de Bellechasse et huit municipalités mettent en chantier le projet de Cycloroute, après avoir signé un bail de 60 ans avec le Gouvernement du Québec.



## LA CYCLOROUTE DE BELLECHASSE, UN SECRET BIEN GARDÉ ! - Mathieu de Saint-Henri

1 jour



74 km



**Niveau de difficulté : Facile**

Des terres à perte de vue, de riches pâturages, des clochers d'églises imposants et des cœurs de villages accueillants tels que Saint-Henri, Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Malachie, Saint-Lazare, Saint-Damien, Saint-Nérée et Armagh.

Le tracé étant sur deux anciens chemins de fer exploités garantit un relief assez plat.



[www.bellechasse.chaudiereappalaches.com/fr/cycloroute-de-bellechasse/cartes-de-la-cycloroute-de-bellechasse](http://www.bellechasse.chaudiereappalaches.com/fr/cycloroute-de-bellechasse/cartes-de-la-cycloroute-de-bellechasse)



Téléchargez la carte de la Cycloroute de Bellechasse qui inclut les 3 parcours cyclables et l'itinéraire du Parcours Harlaka (lien entre le Parcours des Anses et la Cycloroute de Bellechasse).

# La bibliothèque Laurent-Caron



La bibliothèque municipale est située au  
60, chemin Saint-Marc,  
à l'intersection de la route Bégin et du chemin Saint-Marc.

Le service est offert gratuitement à tous les Anselmois.

Pour vous abonner,  
il suffit de présenter une pièce d'identité  
ainsi qu'une preuve de résidence.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires,  
composez le 418-885-0024  
durant les heures d'ouverture  
ou encore, écrivez un courriel  
à [biblio@st-anselme.ca](mailto:biblio@st-anselme.ca).

La responsable de la bibliothèque  
est madame Louise Chabot.

L'accès au wifi est gratuit,  
il suffit de demander l'accès à la réception.

La bibliothèque a également sa page facebook,  
recherchez : Laurent Bibli Caron (Bibliothèque Laurent Caron).



## Heures d'ouverture

**Mardi..... 13 h à 16 h et 18 h à 20 h**

**Mercredi..... 13 h à 16 h**

**Jeudi..... 18 h à 20 h**

\*En période estivale ainsi que durant le temps des Fêtes,  
l'horaire de la bibliothèque est modifié selon un calendrier  
qui sera précisé en temps opportun.

# Journal « Le Tour des Ponts »



Le Tour des Ponts, bulletin municipal d'informations, est publié par  
la Municipalité et sera désormais disponible en version numérique  
et en version imprimée en quantité limitée.

Des points de distribution identifiés tels que le bureau municipal,  
l'aréna, la bibliothèque, le bureau de poste, au magasin Coop IGA et  
chez Alpha Bellechasse sont à votre disposition afin d'y recueillir  
votre exemplaire gratuit, à raison de 11 parutions par année.

Vous y trouverez une foule de renseignements publiés par la  
Municipalité et ses différents services ainsi que des communiqués  
des organismes locaux et régionaux.

Le journal communautaire « Le Tour des Ponts » a cédé sa place  
depuis janvier 2020 à un bulletin municipal d'informations donnant  
priorité aux OBNL de son territoire. Il n'est donc plus possible pour  
les commerces et les entreprises d'acheter des espaces publicitaires  
puisque le bulletin émane d'une instance municipale.

La coordination est assurée par madame France Lecompte.

Téléphone : 418-885-4977, poste 225

Courriel : [tourdesponts@st-anselme.ca](mailto:tourdesponts@st-anselme.ca)

Bonne lecture !



## Vente de garage

[...] Extrait du règlement no 60, règlement de zonage

### 99. VENTE DE GARAGE

Les ventes de garage sont permises pour les  
usages résidentiels dans les zones à dominance  
résidentielle et commerciale et de services aux  
conditions suivantes:

- deux fois l'an;
- un maximum de 3 jours consécutifs chaque fois;
- l'activité doit avoir lieu, une fois au printemps, entre le 2e vendredi et le 4e dimanche de mai et une fois à la fin de l'été, entre le 1er vendredi et le 3e dimanche du mois de septembre;
- l'activité ne doit pas empiéter sur la voie publique;
- le terrain doit être dégagé et nettoyé à la fin de la période autorisée.



# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**EN CAS D'URGENCE : 9-1-1**

La caserne no 6 est située au 504, route Bégin.  
Rejoignable en tout temps : 418-885-4977, poste 228

## VISITE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Le Service de sécurité incendie est appelé à effectuer des visites de prévention des incendies auprès des commerçants, des citoyens ainsi que dans les écoles et la garderies de notre localité. Chaque année, 15 % des résidences de notre Municipalité font l'objet d'un programme d'autovérification des installations suivantes :

### AVERTISSEUR DE FUMÉE (FONCTIONNEMENT)



Des avertisseurs de fumée doivent être installés dans chaque logement et dans chaque pièce aménagée pour dormir ne faisant pas partie d'un logement.

Les avertisseurs doivent être de modèle homologué.

Les avertisseurs de fumée à l'intérieur des logements doivent être installés entre les pièces aménagées pour dormir et le reste du logement ; toutefois, si ces pièces donnent sur un corridor, les avertisseurs de fumée doivent être installés dans ce corridor.

Dans les logements comportant plus d'un étage, au moins un avertisseur de fumée doit être installé à chaque étage à l'exception des greniers non chauffés et des vides sanitaires.

Lorsque l'aire d'un étage excède 130 mètres carrés, un avertisseur de fumée additionnel doit être installé pour chaque unité de 130 mètres carrés ou partie d'unité.

#### Installation

Les avertisseurs de fumée doivent être fixés au plafond ou à proximité de celui-ci, conformément aux directives d'installation fournies par le manufacturier de l'appareil.

#### Avertisseur de monoxyde de carbone

L'installation d'avertisseurs de monoxyde de carbone est obligatoire dans tous les bâtiments d'habitation contenant un appareil à combustible (par exemple, un générateur d'air chaud ou une cuisinière fonctionnant au bois, aux granules, au gaz propane ou naturel) ou un garage de stationnement (pour les véhicules à moteur) communiquant avec ce même bâtiment.

## Permis 10 \$

Toute personne désirant faire un feu à ciel ouvert doit présenter une demande afin de se procurer un permis de brûlage au coût de 10 \$. Toute autorisation doit être demandée au moins trois (3) jours avant la date prévue pour le feu.



**19**  
pompiers  
à temps partiel



**Bruno Caron**

Directeur SSI  
pour les municipalités :  
-Sainte-Claire  
-Saint-Anselme  
-Saint-Henri

Mission : sauvegarder la vie, protéger les biens, préserver l'environnement des citoyens. Le tout passe par la prévention, l'éducation du public, l'implication communautaire et par des interventions lors d'incendies ou de toute autre situation d'urgence.

## ISSUES ET ACCÈS AUX ISSUES



Le propriétaire et le locataire d'un bâtiment doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin que chaque issue du bâtiment soit en tout temps fonctionnelle et libre de tout obstacle.

Ces issues doivent être entretenues adéquatement pendant l'hiver de façon à être sécuritaires et facilement accessibles en cas d'urgence ; le fait de confier l'entretien d'une issue à un tiers ne dégage pas le propriétaire et le locataire du bâtiment de leur obligation de respecter le présent article.

## EXTINCTEUR PORTATIF



Tout propriétaire ou occupant d'une unité d'habitation où est installé un appareil de chauffage autre que des appareils de chauffage électrique, doit avoir en sa possession pour chaque installation, un extincteur portatif de type ABC d'au moins 5 livres et il doit être fonctionnel.

## FEUX À CIEL OUVERT



La présente section s'applique à tout feu à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité sauf :

- Aux feux dans les appareils de cuisson en plein air tels que les foyers, barbecues ou autres installations prévues à cette fin;
- Aux feux dans des contenants en métal, tels que barils et contenants de même nature et aux feux confinés dans un aménagement fait de matériaux non combustibles, tels que pierres, briques ou autres installations de même nature, à la condition qu'il soit muni d'un pare-étincelle. Que le feu n'excède pas un (1) mètre de hauteur et qu'une distance minimale de six (6) mètres de tout bâtiment ou boisé ou de toute matière combustible soit respectée.

### Interdiction

Il est interdit de faire ou maintenir un feu de feuilles ou d'herbe ou de faire ou maintenir un feu de débris de matériaux de construction.

### Autorisation avec permis



Il est interdit de faire ou maintenir un feu à ciel ouvert à moins d'être détenteur d'un permis valide préalablement émis par le directeur du Service de sécurité incendie. Celui-ci se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu en plein air, et ce, sans préavis. Pour toute demande, contacter monsieur Bruno Caron, directeur du Service de sécurité incendie au 418-885-4977, poste 228.



# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

## Anticiper les problèmes

### Conseil judicieux

- Établir la liste de ses biens et les photographier. Remettre une copie de ces documents à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté;
- Faire des photocopies de ses cartes de crédit et d'identité, et en remettre une copie à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté;
- Faire la liste de ses médicaments, l'insérer dans son portefeuille et en remettre une copie à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté;
- Préparer une trousse d'urgence à apporter avec soi en cas d'évacuation;
- Tenir à jour une liste téléphonique de base qu'on peut garder dans son portefeuille.

## Quelques conseil à suivre



### Plan d'évacuation



Nous vous recommandons de déterminer deux moyens d'évacuation et un point de rassemblement extérieur avec les membres de votre famille.

Avoir un plan d'évacuation, et en faire l'exercice deux fois par année, augmente vos chances de sortir indemne de votre domicile en cas d'incendie.

En prévoyant un point de rassemblement extérieur, vous renforcez les chances que tous les occupants aient évacué et soient en sécurité.

### Trousse d'urgence 72 heures



En cas de situation d'urgence, vous devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité en attendant les secours.

C'est pourquoi il est important de préparer une trousse d'urgence qui vous permettra de tenir environ 72 heures.

# Quoi faire avant un sinistre

## Quoi inclure dans la trousse d'urgence 72 heures



Dans un même contenant (sac à dos, bac de plastique, etc.) rassemblez les articles suivants :

- Eau potable, 2 litres par personne par jour, pour au moins 3 jours
- Nourriture non périssable, provision pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à pile et piles de rechange
- Lampe de poche et piles de rechange
- Trousse de premiers soins (bandages, compresses stériles, ciseaux, antiseptique, etc.)
- Articles pour l'hygiène (brosse à dents, serviette, savon, papier hygiénique, etc.)
- Sacs à ordures en plastique
- Couvertures
- Argent comptant et monnaie
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Sifflet – pour signaler votre présence aux secouristes
- Chandelles
- Briquet et/ou allumettes
- Couteau de poche multifonctionnel
- Masques anti-poussières
- Papiers personnels importants (photocopies)
- Pièces d'identité
- Police d'assurance
- Ordonnances pour les médicaments et les lunettes
- Plan de sécurité
- Liste des personnes à joindre en cas d'urgence

### N'oubliez pas :

- Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible;
- Informez les membres de votre famille de son existence et de l'endroit où elle est rangée;
- Vérifiez annuellement le contenu de votre trousse;
- Remplacez au besoin l'eau ou tout autre article ayant été utilisé.



# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

## Quoi faire après un sinistre

### Actions à poser

#### Immédiatement après l'incendie

##### Propriétaires et locataires

- Contacter votre assureur afin que celui-ci communique avec un expert en sinistre;
- Trouver un endroit où loger;
- Prévenir vos proches;
- Après avoir reçu la confirmation du Service de sécurité incendie que l'enquête est terminée, l'expert en sinistre a la responsabilité de prévoir un endroit pour entreposer vos biens durant la période de rénovation;
- Laisser vos coordonnées au responsable désigné du Service de sécurité incendie et au représentant de la Croix-Rouge canadienne.

##### Locataires

- Informer le propriétaire ou son représentant qu'un incendie est survenu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

### Articles à ne pas oublier avant votre relogement



- Documents d'assurances
- Pièces d'identité
- Médicaments
- Lunettes
- Prothèses dentaires
- Cartes de crédit



### Dans les 24 heures suivant l'incendie

##### Propriétaires et locataires

- Informer votre employeur;
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants;
- Informer votre banque ou votre caisse;
- Informer les compagnies de services (Bell, Telus, Hydro-Québec, Gaz Métro, Vidéotron, etc.);
- Informer Postes Canada;
- Informer les services gouvernementaux (Revenu Québec, SAAQ, RAMQ).

##### Propriétaires

- Rendre votre immeuble sécuritaire;
- Informer le Service de la taxation de la Municipalité.

#### Liste des équipements et services devant être inspectés et rétablis

- Eau domestique
- Électricité
- Système d'alarme
- Chauffage
- Avertisseur de FUMÉE
- Avertisseur de MONOXYDE DE CARBONE
- Gicleurs automatiques

### Dans les jours suivant l'incendie



##### Propriétaires et locataires

- Établir la liste des biens et des documents détruits;
- Communiquer au besoin avec les différents organismes (organismes d'entraide, Croix-Rouge);
- Faire rétablir certains équipements et services, si possible;
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat. Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un incendie. Étant donné que votre compagnie d'assurances pourrait vous rembourser, selon les modalités de votre contrat, il est important de garder tous vos reçus (essence, nourriture, hôtel, vêtements, etc.);
- Annuler ou reporter vos rendez-vous, sauf les urgences.

##### Propriétaires

- Au cours des jours qui suivent l'incendie, plusieurs suivis nécessitent votre collaboration. Nous vous suggérons fortement de fournir une adresse et un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre facilement : celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous serez temporairement hébergé.

**Notes : il est important de contacter le plus rapidement possible votre compagnie d'assurances afin qu'une constatation des dégâts soit effectuée. Celle-ci vous permettra de débiter les procédures de réclamation et vous apportera le soutien nécessaire.**

**Pour le rétablissement de certains équipements et services, la présence d'une personne qualifiée peut être nécessaire. Le document « Remise de propriété » remis par le Service de sécurité incendie vous rend à nouveau responsable de votre bâtiment. Vous êtes donc dans l'obligation de protéger les lieux et les rendre sécuritaires. Si votre demeure devient inhabitable, il faut séparer vos biens non endommagés et les disposer dans un endroit sécuritaire.**



# SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

par  
**CITAM**

Pour joindre rapidement la population ainsi que les commerçants et les entreprises, en cas de situations d'urgence, la Municipalité de Saint-Anselme vous invite à vous inscrire à notre système d'alerte automatisé.



## ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE

par  
**CITAM**

Les alertes et communications sont paramétrables. Ainsi, vous choisissez les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences.

Vous choisissez également la façon dont vous souhaitez recevoir les notifications, soit par téléphone, par texto ou par courriel. Ce système de communication de masse sera principalement utilisé lors de situations telles que : avis d'ébullition, alerte météo, coupure d'électricité, évacuation, glissement de terrain, inondation, fermeture de route.

Inscrivez-vous sur notre site : [www.st-anselme.ca/citam](http://www.st-anselme.ca/citam) ce service est gratuit !

## Stationnement interdit

la nuit durant l'hiver (SQ) (2015-01-13, r. 340, a. 7.5.7)



[...] Extrait du règlement no 340, règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés



**40 \$**  
*Amende*



### 7.5.7 - STATIONNEMENT INTERDIT LA NUIT DURANT L'HIVER (SQ)

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public entre 23 h et 7 h du 1er novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

L'application du présent article est suspendue durant la période comprise entre le 23 décembre et le 3 janvier inclusivement, sauf pour une période de déneigement en cours.

La présente interdiction sera indiquée par la présence de panneaux placés aux entrées de la municipalité.



### COLPORTAGE OU COMMERCE ITINÉRANT (2015-01-13, R. 340, C.8)

[...] Extrait du règlement no 340, règlement sur la sécurité publique, la protection des personnes et des propriétés

#### COLPORTAGE OU COMMERCE ITINÉRANT 8.1 - PROHIBITION

Il est interdit à toute personne ou entreprise d'exercer des activités de colportage sur le territoire de la municipalité. (2016-11-01, r. 383, a. 10)

Il est interdit à toute personne ou entreprise d'exercer des activités de commerces itinérants sur le territoire de la municipalité sauf si un permis ou une autorisation a été délivré par la Municipalité. (2017-01-17, r. 387, a. 2)

#### COLPORTAGE OU COMMERCE ITINÉRANT 8.2 - EXCEPTION

Ne sont pas visées par le présent règlement les personnes qui vendent ou colportent des produits et services dans le cadre d'une campagne de financement d'une œuvre de charité autorisée à émettre des reçus aux fins d'impôts, d'une association sportive, sociale ou culturelle ou d'un établissement scolaire à la condition expresse que les activités ainsi financées de ces organismes s'exercent sur le territoire de la municipalité ou desservent celle-ci. (2016-11-01, r. 383, a.11)

Ne sont pas visés par le présent règlement, les personnes ou les commerçants qui visitent leur clientèle de façon régulière ou sur rendez-vous. (2017-01-17, r. 387, a. 3)

## Règlementation express



**200 \$**  
*Amende*

COLPORTAGE

# Travaux publics

Les Services techniques de la voirie et des travaux publics de la Municipalité de Saint-Anselme sont assurés par deux employés municipaux et supervisés par le responsable des travaux publics et de l'hygiène du milieu, monsieur Francis Guay, que vous pouvez joindre au 418-885-4977, poste 221.

Déneigement en sous-traitance :

Gilles Audet Excavation inc.  
611, route Bégin  
Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0  
Téléphone : 418-885-4438



Urgence neige : 418-885-4438

## URGENCES MUNICIPALES

Durant les heures d'ouverture : 418-885-4977

Soirs et fin de semaine : 418-885-9462



## USINE DE FILTRATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Le périmètre urbain est desservi par le réseau d'aqueduc et d'égout. La Municipalité possède une usine de filtration de l'eau potable et une station d'épuration des eaux usées. L'usine de filtration est située au 1040, route Bégin. La station d'épuration des eaux usées, quant à elle, est située au 467, chemin Sainte-Anne.

# LECTURE ANNUELLE DES COMPTEURS D'EAU



Section du compteur d'eau

DATE DE L'AVIS : 2023/10/01

NUMÉRO DU COMPTEUR : 3127-55

DATE DE LECTURE : 2023/10/01

LECTURE : 3127-55

NUMÉRO DE LA PROPRIÉTÉ : 3127-55

DATE DE L'AVIS : 2023/10/01

NUMÉRO DU COMPTEUR : 3127-55

DATE DE LECTURE : 2023/10/01

LECTURE : 3127-55

NUMÉRO DE LA PROPRIÉTÉ : 3127-55

En début d'automne de chaque année, vous recevez par la poste un avis afin de transmettre la lecture de votre compteur d'eau dans les délais prescrits. Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de vérifier les renseignements inscrits sur l'avis et de transmettre la nouvelle lecture **SANS DÉLAI**.

### COMMENT PROCÉDER

Tout d'abord, vérifier les informations inscrites sur l'avis. La section du haut de l'avis est à conserver pour vos dossiers. La section du bas de l'avis est à retourner au bureau municipal avant la date limite inscrite sur l'avis.

La plupart des compteurs d'eau sont calibrés en mètre cube (m<sup>3</sup>) alors que certains le sont en gallons (g). Sous le capot de votre compteur, vous devez prendre en note les chiffres déroulants qui sont inscrits sur le cadran qui se trouve au centre du compteur (cases blanches ou noires). Le chiffre inscrit dans la case la plus à droite du cadran correspond alors à la décimale, c'est-à-dire au chiffre après la virgule ou le point. Certains compteurs calibrés en gallons ont un zéro (0) fixe à la fin.

Prenez le temps d'observer votre compteur, vous y verrez peut-être une virgule (,) ou un point (.) sous les chiffres du cadran et cela vous permettra de bien inscrire la nouvelle lecture.

### SI VOUS CONSTATEZ QUE :

- la lecture est identique à celle de l'année précédente;
- la consommation semble faible ou qu'au contraire, elle semble exagérée

Communiquez avec nous sans tarder afin de signaler la défectuosité possible de votre compteur au 418-885-4977, poste 221.

Merci d'utiliser le formulaire web pour transmettre votre relevé de lecture : [www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/hygiene-du-milieu/compteur-deau/](http://www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/hygiene-du-milieu/compteur-deau/)

- Pour une consommation résidentielle de 0 à 300 m<sup>3</sup> des frais de 0,80 \$ le mètre cube sont applicables (de 0 à 66 000 gallons, des frais de 3,637 \$ / 1 000 gallons sont applicables).
- Pour une consommation résidentielle supérieure à 300 m<sup>3</sup> la consommation sera facturée à 1,00 \$ le mètre cube supplémentaire (supérieure à 66 000 gallons, des frais de 4,546 \$ / 1 000 gallons sont applicables).

La tarification est fixée annuellement par règlement. - **Règlement 539, article 3, 3.6 – adopté le 14 janvier 2025**

Si vous avez des questions concernant votre compteur ou la réglementation en vigueur, contactez-nous au 418 885-4977, poste 221.

La Municipalité remarque que souvent les excédents de consommation d'eau sont générés par des bris de plomberie facilement réparables, notamment une toilette qui coule. Portez donc attention à l'état de votre plomberie, afin d'éviter de vous retrouver avec une facture importante.

## LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le rôle d'évaluation foncière est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité. Il indique la valeur de chaque propriété sur la base de sa valeur réelle ou marchande.

Le rôle d'évaluation est déposé tous les trois ans. Les valeurs qui y sont inscrites tiennent compte des conditions du marché immobilier au 1er juillet de l'année qui précède le dépôt du rôle. À moins de modification à la propriété, ces données sont valides pour la durée du rôle triennal, c'est-à-dire pour trois (3) ans.

Il est possible de consulter le rôle d'évaluation foncière en ligne à partir de notre site internet : [www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/administration/role-devaluation/](http://www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/administration/role-devaluation/). Également mises à disposition sur le site internet de la MRC de Bellechasse, sous l'onglet « Pour les citoyens » sélectionnez « Les cartes interactives des municipalités ».



## Taxes municipales

### LA PERCEPTION DES TAXES

Au début du mois de mars, vous recevrez par la poste votre compte de taxes municipales. Le compte de taxes municipales supérieur à 300 \$ peut être payé en quatre versements aux dates d'échéance des versements, soit les 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> octobre. Ces versements peuvent être effectués par chèque, par débit ou argent comptant au bureau municipal, au guichet ou par le site internet de Desjardins et de la Banque Nationale, par paiements préautorisés et bien sûr, par la poste.

Pour adhérer au mode de paiement préautorisé, vous devez remplir le formulaire « adhésion au paiement préautorisé » qui est disponible sur le site internet de la Municipalité, imprimez-le et joignez à votre envoi un spécimen de chèque ou une confirmation écrite de votre institution financière. Faites-nous parvenir le tout par la poste, 15 jours avant la date d'échéance d'un versement, à l'adresse suivante : 134, rue Principale, Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0.



Adhérez au mode de paiement préautorisé ou recevez votre compte de taxes par courriel, en remplissant le formulaire adéquat, disponible sur notre site internet : [www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/administration/taxes-municipales/](http://www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/administration/taxes-municipales/)



### DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Droits sur les mutations immobilières (taxes de Bienvenue)

En vertu de la législation provinciale, toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie et selon les taux suivants :

- 0.5 % de la base d'imposition pour les premiers 58 900 \$
- 1 % pour la base d'imposition excédentaire comprise entre 58 901 \$ et 294 600 \$
- 1.5 % pour la base d'imposition excédentaire comprise entre 294 601 \$ et 500 000 \$
- 2 % pour la base d'imposition excédentaire comprise entre 500 001 \$ et 750 000 \$
- 2.5 % pour la base d'imposition excédentaire comprise entre 750 001 \$ et 1 000 000 \$
- 3 % pour la tranche excédent 1 000 000 \$

La base d'imposition du droit de mutation est calculée en fonction du montant le plus élevé par les montants suivants :

- Le montant de la contrepartie fournie pour le transfert de l'immeuble;
- Le montant de la contrepartie stipulée pour le transfert de l'immeuble;
- Le montant de la valeur marchande de l'immeuble (valeur inscrite au rôle d'évaluation multipliée par le facteur comparatif établi pour l'exercice financier où a lieu le transfert).

Le droit sur les mutations immobilières est payable en un seul versement dans les trente (30) jours qui suivent l'envoi de la facture par la Municipalité.

### LE DROIT SUPPLÉMENTAIRE

La Municipalité de Saint-Anselme impose un droit supplétif au droit de mutation dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert, à l'exception d'un transfert faisant suite au décès d'un conjoint. Ce droit supplétif est établi à 200 \$, sauf si la base d'imposition est inférieure à 40 000 \$, auquel cas, le droit supplétif sera égal au droit de mutation qui aurait été exigible, n'eût été l'exonération.

Pour toute information supplémentaire relative à l'évaluation foncière, à la taxation ou pour tout autre renseignement, nous vous invitons à communiquer avec madame Diane Casault, technicienne en taxation et en perception, aux heures d'ouverture du bureau municipal, en composant le 418-885-4977, poste 222.

RÔLE  
D'ÉVALUATION

PERCEPTION  
DES TAXES

TAXES  
DE BIENVENUE

DROIT SUPPLÉMENTAIRE



## Gestion des matières résiduelles

La collecte des ordures ménagères (bac vert, gris ou noir obligatoire) s'effectue le mardi, aux deux semaines en alternance avec la collecte sélective (matières recyclables). La collecte des matières recyclables (bac bleu obligatoire) s'effectue le mardi, aux deux semaines en alternance avec la collecte des déchets (ordures ménagères).

Idéalement, nous vous recommandons de positionner votre bac, les roues vers votre maison, du côté gauche de l'entrée lorsque vous faites face à votre maison. Tel que l'illustre bien le croquis ci-contre.



**COLLECTE**

### LES BACS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS LA VEILLE DE LA COLLECTE, SOIT LE LUNDI.

Les bacs roulants vous appartiennent. Vous pouvez vous les procurer directement à la Municipalité ou dans les quincailleries. Vous devez respecter les formats suivants : Gros bac (360 L) / petit bac (240 L)

Nous tenons un registre des bacs roulants, c'est pourquoi nous vous demandons de communiquer avec la Municipalité afin de nous donner les numéros de vos bacs si vous optez pour l'achat de ceux-ci ailleurs qu'au bureau municipal.

Pour obtenir des informations sur les conteneurs à chargement avant, communiquez avec madame Diane Casault, technicienne en taxation et en perception, durant les heures d'ouverture du bureau municipal, par courriel à [taxation@st-anselme.ca](mailto:taxation@st-anselme.ca), ou en composant le 418-885-4977, poste 222.

# GUIDE DE TRI

## RECYCLAGE

**Bac bleu**

**Emballages et imprimés :** Emballages en carton, Enveloppes (avec ou sans fenêtre), Sacs de sacs (ex.: Ziploc®, pellicule plastique, etc.), Couvercle d'aluminium (pot de yogourt), Carton propre.

**Contenants :** Tetra Pak®, Plastique (sauf code 6 ou sans code), Verre, Métal.

## ÉCOCENTRES MUNICIPAUX

Des questions ? Communiquez avec nous!

418 883-3347  
[infogmr@mrcbellechasse.qc.ca](mailto:infogmr@mrcbellechasse.qc.ca)  
[www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr](http://www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr)

## DÉCHET

**Bac vert**

**Plastique rigide :** Godets de lait, de beurre, de confitures et sachets de condiments.

**Autres :** CHPS, Lingettes jetables et cotons-tiges, Ticket de caisse, Couches jetables, Non réparable, Cartons souillés.

## RESSOURCERIE BELLECHASSE

**Meubles et électroménagers en bon état :** Lit, table de chevet, chaise, table...; Étagère, bureau, commode...; Laveuse, sècheuse, four, climatiseur...

**Vêtements tous âges, produits électroniques, jouets, vaisselle :**

Service de collecte de gros rebuts deux fois par année au printemps et à l'automne : communiquez avec Ressourcerie Bellechasse

[www.ressourceriebellechasse.com](http://www.ressourceriebellechasse.com) 418 642.5627 | 418 885.9842

## COMPOSTAGE DOMESTIQUE

**Herbicycler!** Laissez le gazon par terre après la tonte pour enrichir le sol.

**Résidus de jardinage :** Riz et pâtes.

**Autres :** Privilégiez l'herbicyclage, Produits laitiers, Excréments/litière, Sacs biodégradables.

\* Vous aimeriez obtenir de l'aide pour composter à la maison? Informez-vous auprès de la MRC.

## PLASTIQUES DE BALLES RONDES & TUBULURES D'ÉRABLIÈRES

**Vous êtes agriculteur ou agricultrice et êtes intéressé(e) à recycler vos plastiques de balles rondes ou vos tubulures d'érablières?**

Visitez notre site web de la MRC ou contactez-nous pour en savoir plus sur les points de dépôt.

# 3RV

**RÉDUIRE**  
Ai-je vraiment besoin de ce produit?

**RÉUTILISER**  
Est-ce que je peux le réparer ou le donner?

**RECYCLER**  
Est-ce que je peux le mettre dans mon bac bleu ou le transformer?

**VALORISER**  
Est-ce que je peux le composter?

L'Écocentre est un endroit aménagé afin de permettre aux citoyens de Saint-Anselme exclusivement de se départir gratuitement des déchets secs, des objets en métal ou de divers objets encombrants, des restants de peinture et des RDD (résidus domestiques dangereux), etc. L'accès aux entrepreneurs est formellement interdit.

SAMEDI DE 8 H À 16 H  
du 1<sup>er</sup> samedi d'avril au dernier samedi de novembre

En période hivernale, l'Écocentre ferme ses portes du premier samedi de décembre jusqu'au dernier samedi de mars.

MERCREDI DE 13 H À 18 H  
du 1<sup>er</sup> mercredi de mai au dernier mercredi d'octobre

JOURS FÉRIÉS DE 8 H À 16 H ouvert le 1<sup>er</sup> juillet  
Journée nationale des Patriotes, fête nationale du Québec, fête du Travail et Action de grâce : FERMÉ

## RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Les Résidus Domestiques Dangereux (RDD) sont des produits que l'on retrouve généralement à la maison sous forme de produits nettoyants, de produits d'entretien mécanique, de peintures, d'huiles, etc. Ces produits ont différentes propriétés qui les rendent dangereux pour la santé humaine. Il est donc important de porter une attention particulière à ces produits lorsque l'on fait le ménage pour s'assurer de bien les connaître et de s'en départir de manière sécuritaire.

Il est possible de vous départir de vos RDD à l'Écocentre. Tous les produits apportés doivent être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine de 4.5 litres et moins.

**⚠ RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX REFUSÉS : Tout produit non identifié par une étiquette lisible / les acides / les huiles BPC**

### Tubulures d'érablières



Contactez le Service de Gestion des Matières Résiduelles de la MRC de Bellechasse en composant le 418-883-3347 pour en savoir plus. [www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr](http://www.mrcbellechasse.qc.ca/gmr).

### Résidus d'herbe



Il est interdit d'apporter vos résidus d'herbe à l'Écocentre. Nous suggérons aux citoyens de prendre le virage vert en pratiquant l'herbicyclage. Ce geste est simple et positif pour l'environnement.

## Qu'est-ce que le feuillicyclage et l'herbicyclage?

**HERBICYCLAGE**  
Laisser le gazon fraîchement coupé sur place. Cette technique nous évite bien des efforts et fournit à la terre un engrais naturel en plus de réduire la quantité de résidus verts que nous envoyons vers les sites d'enfouissement.

**FEUILLYCLAGE**  
C'est un peu la même chose, mais ce sont les feuilles tombées des arbres qu'on tond et qu'on laisse au sol! Les feuilles déchiquetées fournissent au sol et aux plantes une partie des éléments minéraux dont ils ont besoin pour traverser l'hiver.

**QUELS SONT LES AVANTAGES?**

- Production d'un engrais naturel à même votre pelouse
- Préservation de l'humidité du sol, réduisant ainsi la fréquence (ou même le besoin) d'arrosage
- Augmentation de la résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associés à l'enfouissement ou au transport

**Vous aurez un gazon plus vert que votre voisin et ce, sans effort!**

Pour protéger l'environnement, l'écocentre ne prendra plus les feuilles mortes ou les résidus d'herbe



### Ampoules et piles



Des contenants pour la récupération des ampoules et des piles sont mis à votre disposition dans le hall d'entrée du bureau municipal durant les heures d'ouverture.

### Cartouches d'encre vides



Une boîte de récupération des cartouches d'encre vides est mise à votre disposition par le Cercle des Fermières de Saint-Anselme. Présentez-vous dans le hall d'entrée du bureau municipal durant les heures d'ouverture pour y déposer vos cartouches vides.

## Une aide financière pour l'achat de matériel de compostage

Pourquoi pas un bac de compostage gratuit? Parfois, nous avons besoin d'un petit coup de pouce pour nous aider à commencer!

La MRC est fière d'encourager les citoyennes et citoyens en leur offrant une aide financière de 75 \$ pour l'achat de matériel de compostage domestique.

Vous pouvez choisir le modèle de composteur ou de bac de comptoir qui vous convient le mieux (ex.: composteur statique en bois ou en plastique, composteur rotatif, vermicompostière, appareil électronique de transformation des résidus alimentaires en matières fertilisantes).

Que l'achat soit fait en ligne ou en magasin, vous n'avez qu'à nous fournir votre facture pour obtenir le remboursement. (Encourageons nos commerces locaux en favorisant l'achat local!)



### Critères d'admissibilité pour obtenir le remboursement

- Être un résident de l'une des 33 municipalités desservies par le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse
- Avoir acheté, au courant de l'année 2024, un bac de comptoir et/ou un composteur pour un montant minimal de 75 \$
- Ne pas avoir bénéficié d'un remboursement pour l'achat de matériel de compostage en 2023
- Avoir complété le formulaire en ligne et y joindre les pièces demandées
- Une seule demande est possible par adresse. Vous recevrez la subvention par transfert bancaire.

Pour faire une demande en ligne, rendez-vous au :

[www.bellechasse.ca/fr/services/environnement/compostage-domestique/](http://www.bellechasse.ca/fr/services/environnement/compostage-domestique/)

# Calendrier DES COLLECTES

Saint-Anselme  
les collectes sont le mardi

# 2025

**JANVIER 2025**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**FÉVRIER 2025**

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

**MARS 2025**

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

**AVRIL 2025**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

**MAI 2025**

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

**JUIN 2025**

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

**JUILLET 2025**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

**AOÛT 2025**

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

**SEPTEMBRE 2025**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

**OCTOBRE 2025**

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

**NOVEMBRE 2025**

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

**DÉCEMBRE 2025**

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

## LÉGENDE

-  COLLECTE DES DÉCHETS (BAC VERT)
-  COLLECTE POUR LA RÉCUPÉRATION (BAC BLEU)

**SEMAINE AVEC CONGÉ FÉRIÉ:**  
Horaire modifié pour la collecte des déchets et de la récupération. Consultez le [www.bellechasse.ca/collecte](http://www.bellechasse.ca/collecte) pour plus d'informations sur les changements à l'horaire.



## Des questions sur les collectes ?

Communiquez avec le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

- ☎ 418 883-3347
- ✉ [infogmr@bellechasse.ca](mailto:infogmr@bellechasse.ca)
- 🌐 [www.bellechasse.ca/gmr](http://www.bellechasse.ca/gmr)

Point de vente à Saint-Léon-de-Standon

491, route 277

Saint-Léon-de-Standon (Québec) G0R 4L0

Tél.: 418-642-5627

Point de vente de Saint-Anselme

1265, route Bégin

Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0

Tél.: 418-885-9842

Nos heures d'ouverture sont:

Du lundi au vendredi

de 9 h à 17 h

le samedi

de 9 h à 16 h

Deux fois par année, la Ressourcerie Bellechasse offre un service de cueillette de gros rebuts.

Les cueillettes spéciales de gros rebuts sont en MAI et en OCTOBRE.

Durant celle-ci, les encombrants en mauvaises conditions sont acceptés. Tous les autres mois, vous devez aller les porter à l'Écocentre de votre municipalité. Les items doivent être à l'extérieur et accessibles pour nos livreurs. Cinq (5) articles par adresse. Vous devez communiquer avec nous entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril ou le 1<sup>er</sup> et 30 septembre pour faire votre demande de cueillette.

### Meubles, électroménagers et matériel informatique

Encore en bon état, collecte gratuite à votre domicile par Ressourcerie Bellechasse en composant le 418-642-5627.

Hors d'usage, dépôt à l'Écocentre municipal (déchetterie) pendant les heures d'ouverture. Pour plus d'information, composez le 418-885-4977, poste 221

## Mon chien vaut plus qu'une médaille



Pour les nouveaux arrivants comme pour les nouveaux propriétaires de chiens, il est important que vous sachiez que la Municipalité de Saint-Anselme a un règlement concernant les animaux domestiques, qui vous oblige à enregistrer votre chien auprès de celle-ci et oblige à lui faire porter une médaille d'identification.

Cette médaille permet à l'Escouade canine MRC 2017 inc. de vous retourner, dans les plus brefs délais, votre animal de compagnie, et ce sans frais. Par contre, si votre chien n'est pas enregistré à la Municipalité ou ne porte pas sa médaille, il pourrait être gardé en fourrière et des frais de garde s'appliqueront.

Pour un coût de 35\$/année/chien, votre chien reviendra toujours à la maison.

Les chiens ne peuvent errer librement sur le territoire de la municipalité de Saint-Anselme, à moins d'être retenus au moyen d'une laisse par leur propriétaire, leur gardien ou à l'intérieur d'un enclos clôturé.

N'hésitez pas à consulter notre site internet au [www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/administration/animaux-domestiques/](http://www.st-anselme.ca/services-aux-citoyens/administration/animaux-domestiques/)

## Les pieds dedans !

Le gardien d'un chien doit enlever et nettoyer immédiatement, par les moyens appropriés, les matières fécales de son chien.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme et à enlever les matières fécales laissées par votre animal de compagnie.

Faisons de Saint-Anselme une municipalité propre et agréable pour tous! La Municipalité a d'ailleurs mis à votre disposition certains distributeurs de sacs biodégradables sur son territoire.





**ARÉNA  
CENTRE SPORTIF  
BELLECHASSE-DORCHESTER**

39, RUE DES MARIANISTES  
418-885-9190  
418-885-9360

**BANQUE  
NATIONALE**

569, ROUTE BÉGIN  
418-885-4445

**BIBLIOTHÈQUE  
LAURENT-CARON**

60, CHEMIN SAINT-MARC  
418-885-0024

**BUREAU  
DE POSTE**

29, CHEMIN SAINT-MARC  
418-885-4043

**CAISSE  
DES JARDINS  
DE BELLECHASSE**

730, ROUTE BÉGIN  
418-885-4421

**CENTRE  
DE FORMATION  
AGRICOLE**

819, ROUTE BÉGIN  
418-885-4517

**CLINIQUE  
DENTAIRE  
SAINT-ANSELME**

749, ROUTE BÉGIN  
418-885-8111

**CLINIQUE  
MÉDICALE  
SAINT-ANSELME**

9, RUE GILLES-AUDET  
418-885-9625

**CLUB DE L'ÂGE D'OR  
FADOQ SAINT-ANSELME  
SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

243, RUE PRINCIPALE  
418-885-9497  
418-885-4041

**CPE CHATONS D'OR  
INSTALLATION  
MINI-GRIFFES**

160, CHEMIN SAINT-MARC  
418-885-9999

**CPE CHATONS D'OR  
INSTALLATION  
PATTES DE VELOURS**

31, RUE PROVENCHER  
418-885-4444

**ÉCOLE  
PRIMAIRE  
PROVENCHER**

45, RUE PROVENCHER  
418-885-4276

**ÉCOLE  
SECONDAIRE  
SAINT-ANSELME**

825, ROUTE BÉGIN  
418-885-4431

**EXPO BBQ  
BELLECHASSE  
SAINT-ANSELME**

37, RUE DES MARIANISTES  
418-885-8185

**PRESBYTÈRE  
SAINT-ANSELME**

115, RUE PRINCIPALE  
418-885-4221

**MAGASIN  
COOP  
IGA**

575, ROUTE BÉGIN  
418-885-4461

**MRC DE  
BELLECHASSE**

100, RUE MGR-BILODEAU  
SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE  
418-883-3347

**PHARMACIE  
FAMILIPRIX  
SAINT-ANSELME**

5, RUE GILLES-AUDET  
418-885-9641

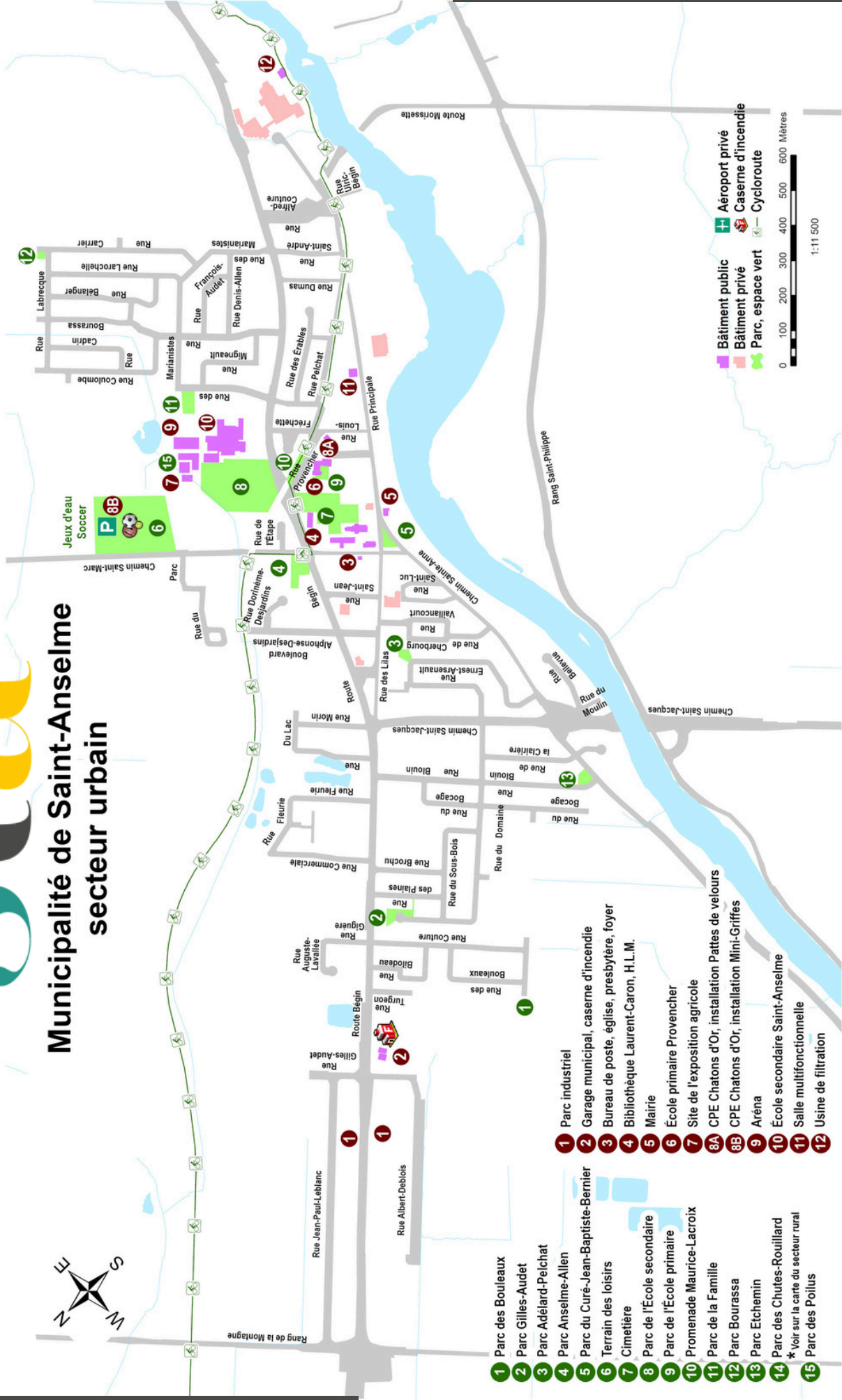
**RESSOURCERIE  
BELLECHASSE**

1265, ROUTE BÉGIN  
418-885-9842

**TRANSPORT  
MARQUIS**

877, CHEMIN SAINTE-ANNE  
418-885-4035

## Municipalité de Saint-Anselme secteur urbain



- 1 Parc des Bouleaux
- 2 Parc Gilles-Audet
- 3 Parc Adélar-Peichat
- 4 Parc Anselme-Allen
- 5 Parc du Curé-Jean-Baptiste-Bernier
- 6 Terrain des loisirs
- 7 Cimetière
- 8 Parc de l'École secondaire
- 9 Parc de l'École primaire
- 10 Promenade Maurice-Lacroix
- 11 Parc de la Famille
- 12 Parc Bourassa
- 13 Parc Etchemin
- 14 Parc des Chutes-Rouillard
- 15 Parc des Poilus

- 1 Parc industriel
- 2 Garage municipal, caserne d'incendie
- 3 Bureau de poste, église, presbytère, foyer
- 4 Bibliothèque Laurent-Caron, H.L.M.
- 5 Mairie
- 6 École primaire Provener
- 7 Site de l'exposition agricole
- 8A CPE Châtons d'Or, installation Pattes de velours
- 8B CPE Châtons d'Or, installation Mini-Griffes
- 9 Aréna
- 10 École secondaire Saint-Anselme
- 11 Salle multifonctionnelle
- 12 Usine de filtration

- Bâtiment public
- Bâtiment privé
- Parc, espace vert
- Aéroport privé
- Caserne d'incendie
- Cycloroute



1:11 500



Téléphone  
418-885-4977  
Télécopie  
418-885-9834



Courriel  
[municipalite@st-anselme.ca](mailto:municipalite@st-anselme.ca)



Site internet  
[www.st-anselme.ca](http://www.st-anselme.ca)



Facebook  
[www.facebook.com/stanselme19062](http://www.facebook.com/stanselme19062)



Adresse  
134, rue Principale  
Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0